



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

La Poste

Question écrite n° 63816

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur l'application et la mise en oeuvre de la réduction du temps de travail au sein des bureaux de La Poste et plus particulièrement au sein du bureau de La Poste de Visan. Il lui demande de bien vouloir lui préciser la nouvelle amplitude horaire d'ouverture, le nombre de guichets ainsi que le nombre de postes créés ou ceux dont le statut évoluera, mesures prévues consécutivement à la mise en place de la réduction du temps de travail afin de garantir les exigences de qualité des services postaux.

Texte de la réponse

La Poste participe activement à la politique d'aménagement du territoire avec pour objectif d'assurer un service public de qualité, dans le Vaucluse, comme dans l'ensemble des départements. S'agissant de la réduction du temps de travail, La Poste a signé un accord-cadre, le 17 février 1999, qui permet d'adapter l'organisation de chaque site aux besoins réels de l'ensemble des clientèles. Cet accord est déployé localement selon une méthode associant étroitement les organisations syndicales et les personnels concernés. En ce qui concerne le bureau de poste de Visan, cet établissement, qui comporte un guichet, est ouvert du lundi au vendredi de 9 heures à 11 h 45 et de 14 h 15 à 16 h 30, et le samedi de 8 h 30 à 11 h 30. Un chef d'établissement, un agent guichetier et un agent contractuel effectuant le ménage, y travaillent. Enfin, il est à noter que le rattachement de la distribution de Visan au bureau de Valréas, effective depuis le 21 mai 2001, a permis d'offrir un emploi à temps complet au bureau de Valréas à l'agent contractuel qui effectuait auparavant la tournée de distribution locale de Visan.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63816

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 juillet 2001, page 3930

Réponse publiée le : 3 septembre 2001, page 5079